



**Assemblée communale ordinaire
du 7 décembre 2020 à 20h00
à l'abri PC à Chapelle (Glâne)**

Présidence	M. Claude Gremaud, Syndic
Présents	25 personnes, dont 1 personne sans droit de vote
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale
Personnes excusées	Mme Yvonne Secker et M. Gilbert Escher Mme Françoise Flückiger Mme Annette Cettou Mme Christine Birchmeier M. Bertrand Jung M. Andréa Bagnuoli Mme Lucie Cachin, jeune citoyenne M. Marcel Haller et Mme Françoise Vermot-Petit-Outhenin M. Bernard Charrière et Mme Martine Charrière

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes, tout particulièrement à M. Roland Cettou, ancien Syndic. Il adresse un remerciement tout particulier à l'équipe qui a préparé une magnifique 50^{ème} édition du P'tit Chapelois mais tout particulièrement à Christian Crausaz et Pascal Telley. L'assemblée les félicite par applaudissements. Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises dans les rangs de devant + les membres du Conseil communal : M. Jean-Luc Birchmeier
- Pour les personnes assises dans les 2 rangs du fond de la salle : Mme Sandra Curty

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 25 personnes dont 1 personne sans droit de vote. Il s'agit de Madame Rosine Menoud, secrétaire communale.

L'assemblée a été convoquée par un affichage au pilier public, un envoi « tous-ménages » du P'tit Chapelois no 50, une parution dans la Feuille Officielle en date du 27 novembre 2020, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020
2. Budget 2021, fonctionnement
 - a. Rapport de la commission financière
 - b. Approbation du budget de fonctionnement
3. Budget 2021, investissements
 - a. Rapport de la commission financière
 - b. Approbation du budget des investissements
4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye - VOG
5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour l'adduction d'eau Veveyse-Glâne-Gruyères – AVGG
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts multiples de la Glâne - ABMG
7. Approbation des statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse - SLPPGV
8. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée :

OUI	: 24
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

Madame Rosine Menoud est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Budget 2021, fonctionnement

M. Claude Gremaud passe la parole à Benoît Curty, responsable du dicastère des finances pour la présentation du budget de fonctionnement.

M. Benoît Curty informe que le plan comptable MCH 2 sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2021 et explique quelques principes de ce nouveau plan comptable, soit :



Quelques principes

- Les immobilisations du **patrimoine administratif** sont amorties linéairement **selon leur durée d'utilisation**.
- La constitution de réserves libres n'est plus admise.

Règles de base

- Le budget du compte de résultats doit être équilibré.
- Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre.
- Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

Structure des comptes différentes

→ pas de comparaison possible avec le budget 2020.

Benoît Curty informe que dès le 1^{er} janvier 2021, l'encaissement des impôts communaux pour la Commune de Chapelle se fera par le Service Cantonal des contributions à Fribourg.

Benoît Curty donne des explications sur les charges et produits des différents groupes des comptes communaux.

Ce budget 2021 prévoit l'achat de poubelles pour les chiens pour un montant de CHF 2'500.--. Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens devra à nouveau être approuvé par l'assemblée communale car nous devons fixer le montant de l'impôt sur les chiens et non pas une fourchette comme approuvé lors de l'assemblée du 22 septembre dernier. Benoît Curty précise que le Conseil communal attendra que ce règlement soit approuvé par la prochaine assemblée avant de faire la dépense.

Les travaux de réfection de la « Route du Château » d'un montant de CHF 13'000.-- seront reportés en 2021. Ils feront partie du budget des investissements 2021.

Benoît Curty informe qu'il est prévu de créer une commission de l'énergie, qui deviendra obligatoire dès 2021, ce qui engendrera des frais de vacations qui ont été mis au budget 2021.

Remarques ou questions :

M. Roland Cettou relève que l'impôt cantonal baissera en 2021 et demande si l'impôt communal baissera également ? Benoît Curty lui répond que l'impôt communal baissera également de 2 points, puisqu'il est calculé sur l'impôt cantonal

Claude Gremaud remercie Nicole Jung, caissière communale et Benoît Curty pour leur immense travail.

a. Rapport de la commission financière

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière

recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté par le Conseil communal.

M. Le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

b. Approbation du budget de fonctionnement

Votation à main levée :

OUI : 24
NON : 0
ABSTENTION : 0

Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2021, investissements

M. le Syndic passe la parole à M. Benoît Curty, responsable des finances, pour la présentation du budget des investissements et l'explication des différents investissements 2021.

Transports et communications

		Budget 2021	
6i	Transports et communications	Dépenses	Recettes
6150	Réfection partielle, route des Oches	40'000	
6150	Réfection route du Château	13'000	
6150	Réfection fissures réseau routier communal	15'000	
Total		68'000	

Report

↓

Coût (CHF)	28'000.-
Financement	
<i>Liquidités</i>	28'000.-

Charge annuelle	
Amortissement (4%/an)	--
Intérêts (2%)	--
Total	--

19

M. Eric Monney explique que des réfections sur la route communale « Route du Château » seront faites depuis le bâtiment du Groupe E jusqu'à l'entrée du village d'Oron-le-Châtel. Un tapis sera posé sur toute la largeur de la route afin d'éviter de nouvelles fissures.

Remarques ou questions : aucune

a. Rapport de la commission financière

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget des investissements 2021 tel que présenté par le Conseil communal.

b. Approbation du budget des investissements

Investissement réfection « Route du Château » pour un montant de CHF 13'000.—

Votation à main levée :

OUI	: 24
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Investissement réfection fissures réseau routier communal d'un montant de CHF 15'000.—

Votation à main levée :

OUI	: 24
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Les budgets de investissements sont acceptés à l'unanimité.





M. Benoît Curty donne des explications sur la planification du fonctionnement et des investissements pour les années 2019 à 2025. Il relève que suite à la pandémie du Covid-19, cette planification est très incertaine.

M. Benoît Curty informe que l'objectif du Conseil communal est de maintenir le taux d'impôt communal actuel.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye - VOG

Benoît Curty, conseiller communal responsable des finances propose de faire une présentation groupée des statuts des associations suivantes (points 4 à 7 du tractanda) suite à la mise en place du MCH 2.

Statuts – Associations concernées

	VOG	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse-Oron-Glâne - VOG
	AVGG	Association pour l'adduction d'eau Veveyse-Glâne-Gruyère – AVGG
	ABMG	Association à Buts Multiples de la Glâne – ABMG
		Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse - SLPPGV

Statuts – Situation initiale



La mise en œuvre des normes comptables MCH2 implique différentes tâches afin de répondre aux prérequis et délais légaux:

- nomination d'une commission financière
- élaboration d'un règlement des finances
- **modification des statuts actuels**

Les nouveaux statuts ont été approuvés par les délégués des communes lors des assemblées d'automne.

Ils doivent maintenant être ratifiés par les législatifs communaux.

Statuts – Principales modifications

				
Organes association	Ajout d'un organe obligatoire: commission financière			
Représentation communes	1 voix par 1'500 habitants	<i>Pas de modification</i>		
Commission financière	3 membres			
Assemblée des délégués	<ul style="list-style-type: none"> - Elit membres commission financière - Adopte le règlement finances 			
Organe de révision	Vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la loi sur les finances communales			





31

Statuts – Information importantes et modifications

Légende

Status quo

Modifications

				
Limite endettement trésorerie	Fr. 1'000'000.-	Fr. 500'000.-	Fr. 200'000.-	Fr. 500'000.-
Limite endettement investissements	Fr. 30'000'000.- Fr. 50'000'000.-	Fr. 4'000'000.-	Limite pas définie Fr. 500'000.-	Fr. 2'000'000.-
Référendum facultatif	Fr. 2'000'000.-	Fr. 2'000'000.-	Fr. 500'000.-	Fr. 500'000.-
Référendum obligatoire	Fr. 30'000'000.-	Fr. 4'000'000.-	Fr. 2'000'000.-	Fr. 2'000'000.-

32

VOG – Nouvelle clé de répartition des frais financiers découlant des investissements définis

L'article 24 des statuts actuels prévoit que les frais financiers découlant des investissements soient répartis à charge de chaque commune membre selon leur réserve de capacité, basée en **équivalents-habitants réservés** (EH).



Compte tenu de la construction de la nouvelle STEP, une étude approfondie de la clé de répartition a été effectuée. La nouvelle clé se base sur les **charges effectives** traitées à la STEP plutôt que sur les EH réservés. Cette méthodologie permet d'ajuster plus rapidement la répartition des charges de chaque commune en fonction de son volume d'eau et de sa charge polluante traités à la STEP.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée :

OUI	: 24
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour l'adduction d'eau Veveyse-Glâne-Gruyères - AVGG

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée :

OUI	: 24
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts multiples de la Glâne - ABMG

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée :

OUI	: 24
-----	------

NON : 0
ABSTENTION : 0

7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveysse - SLPPGV

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI : 24
NON : 0
ABSTENTION : 0

8. Divers

Accueil de 3 jeunes citoyennes :

Frédérique Humair Flühmann, Conseillère communale a le plaisir d'accueillir Charlotte Dupas, Charline Rigolet et Lucie Cachin avec le message suivant :
Cette année, Chapelle compte trois nouvelles citoyennes. Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de l'assemblée communale. Nous espérons que vous trouverez intéressant d'exercer vos nouveaux droits de citoyennes et que vous souhaiterez, selon la manière qui vous convient, participer à la vie de la communauté dans laquelle vous vivez.

Nous aurons l'occasion, courant janvier de vous remettre un petit présent souvenir de votre entrée dans la majorité.

Nous vous souhaitons du succès et du plaisir dans ce que vous entreprendrez ainsi que le courage de persévérer si le succès n'arrive pas aussi vite que souhaité.

Nous vous transmettons nos meilleurs Vœux ainsi qu'à vos familles pour l'année 2021.
L'assemblée félicite les trois nouvelles citoyennes par applaudissements.

Elections communales du 7 mars 2021

Claude Gremaud, Syndic informe que Mme Frédérique Humair Flühmann et Laurent Monney vont quitter leur fonction de conseillère/conseiller communal(e). Le Conseil communal est à la recherche de nouveaux membres et passera dans les familles durant ces prochaines semaines.

Sondage sur la nécessité d'une étude de fusion en Glâne Sud

Claude Gremaud, Syndic, informe que les exécutifs communaux de Rue, Ursy, Montet, Auboranges, Ecublens et Chapelle se sont rencontrés afin de savoir s'il faut se donner une nouvelle entité, une nouvelle vision région Glâne-Sud.

Claude Gremaud nous donne un petit historique :

En Glâne-Sud, le contour des limites communales est revisité régulièrement.

Sept initiatives ont abouti ces cinquante dernières années :

en 1969 : Ecublens, Eschiens et Villangeaux

en 1990 : Morlens et Vuarmarens

en 1993 : Rue et Blessens

en 2001 : Rue, Gillarens, Promasens et Ursy, Bionnens, Mossel

en 2006 : Esmonts et Vuarmarens

en 2012 : Ursy et Vuarmarens

Les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy s'interrogent sur un nouveau défi :

« Réunir en une seule, les six communes de la Glâne-Sud ».

Après les Syndics, toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux se sont réunis pour en débattre.

Tout le monde n'est pas encore convaincu, de nombreuses divergences opposent les élus dont certains considèrent qu'une réalisation en deux étapes serait plus adaptée.

Mais le challenge séduit

Dans le strict respect de tous les avis exprimés et avec l'intention d'avancer, les six conseils communaux se sont fixés quelques principes pour progresser de manière compacte et ordonnée :

Ce projet devait être présenté aux élus avant les prochaines **élections communales** du 7 mars.

Il s'agit de transmettre le message à celles et ceux qui poursuivent leur parcours politique.

Le changement de législature est le moment idéal pour initier les grands desseins.

Cette entreprise requiert des milliers d'heures de travail et de séances. Il n'est pas raisonnable de dépenser cette énergie sans obtenir d'abord le soutien de la **population**.

Aussi, le

dimanche 14 février 2021, les citoyennes et citoyens des six communes se prononceront par un *oui* ou par un *non* à la question suivante :

« **Soutenez-vous le projet d'une étude qui vise à réunir en une seule, les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy** » ?

Un document de présentation accompagnera le matériel de vote.

Si le résultat du sondage est négatif dans une des 6 communes, tout s'arrête, il n'y a pas de plan B, seule la question de créer une identité avec toute la Glâne -Sud sera posée.

M. Roland Cettou demande qu'en est-il de la décision des 6 exécutifs concernés ? Claude Gremaud lui répond que les exécutifs des deux grandes communes réfléchissent beaucoup et les quatre autres communes sont favorables. Mais sont malgré tout d'accord sur le principe d'effectuer le sondage auprès de la population.

Le but est que les personnes qui vont s'engager pour la prochaine législature soient au courant de ce projet d'une nouvelle région sur des bases solides et bien étudiées.

M. Roland Cettou demande quelle est la position de la Préfecture ? Claude Gremaud, Syndic informe que cette démarche est partie dans le dos du Préfet, il a été informé seulement le 2 décembre et qu'il est entièrement favorable à cette fusion.

Claude Gremaud, Syndic informe qu'un communiqué de presse sera fait ces prochains jours une fois que les assemblées communales auront eu lieu.

M. Thierry Flückiger explique que le Préfet de la Gruyère avait idée de faire une commune unique avec son district et M. Flückiger se pose la question si le Préfet de la Glâne a la même vision ? Claude Gremaud, Syndic lui répond négativement car il dit que c'est utopique.

M. Francis Grivel demande si la Commune de Rue serait d'accord de quitter la Ville pour Ursy ? Claude Gremaud lui répond que son exécutif semble positif à l'idée et le but est de créer une nouvelle entité, une nouvelle dynamique.

La Parole est donnée aux citoyens

M. Jacques Menoud demande si le paiement des impôts communaux devra se faire en une seule fois lorsque la facturation sera faite par le Service cantonal des contributions. Nicole Jung, caissière lui répond qu'il y aura plus qu'une facture.

Christian Crausaz remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de la dernière édition du P'tit Chapelois et remercie également le Conseil communal d'avoir entrepris les

démarches auprès de FTTH SA pour la pose de la fibre optique qui est très appréciée lors de télétravail.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tout le monde pour la confiance témoignée, pour l'intérêt porté au bon fonctionnement de la commune, ainsi que pour sa présence ce soir à cette assemblée. Il adresse ses remerciements à ses collègues du conseil pour le travail accompli et leur engagement.

Un grand merci également à nos fidèles et indispensables collaborateurs et collaboratrices: secrétaire, caissière, piqueurs, à toute l'équipe de l'entretien des bâtiments et leurs extérieurs et du cimetière

Bref à tous les collaborateurs discrets et efficaces de notre commune.

M. Claude Gremaud, Syndic souhaite de Belles fêtes de fin d'année et tous ses meilleurs Vœux pour la nouvelle Année 2021.

Il clôt la séance à 21h25 et informe qu'en raison des conditions sanitaires actuelles aucun apéritif n'est servi à l'issue de la séance. Il souhaite à chacun/e une bonne rentrée.

Eric Monney, vice-Syndic remercie notre Syndic, Claude Gremaud pour son travail et pour la bonne ambiance qui règne au sein de l'équipe du Conseil communal.

Le Syndic :

Claude Gremaud

La Secrétaire :

Rosine Menoud

Chapelle (Glâne), le 19 décembre 2020